

Autrement dit, malgré le délai que certains d'entre nous ont déploré, il n'empêche que des mesures ont été prises à l'égard de cette importante question, ce dont je félicite le ministre et ses fonctionnaires.

Monsieur l'Orateur, si le Gouvernement actuel a estimé, en 1944, qu'un comité pouvait déposer un avant-projet de loi intitulé: "loi sur la santé nationale" dont des exemplaires ont été imprimés et utilisés en 1945, je soutiens qu'il est encore bien plus prêt aujourd'hui qu'il ne l'était alors. Et pourtant il y a 11 ans, cet avant-projet de loi de 43 pages que voici exposait en détail les dispositions d'une loi sur la santé nationale, sans oublier les subventions à l'assurance-santé. Mon exemplaire a un peu jauni. Je présume que le Gouvernement ne peut trouver ses exemplaires. Ce qui compte surtout, ce n'est pas nécessairement de ressusciter le document d'il y a 11 ans, mais plutôt de faire quelque chose de précis lorsque la conférence se réunira cet automne.

Lorsque la conférence se réunira, je prie le Gouvernement de prendre M. Frost au mot et faire même davantage. Il a demandé des études. Voici ce que je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: Donnez-lui plus que des études. Si, à la place de M. Frost, il y avait quelqu'un d'autre...

M. Hodgson: Il reviendra.

M. Knowles:...le ministre aura la collaboration des autres premiers ministres. D'une manière générale, les Canadiens demandent et réclament une véritable initiative en matière de régime national d'assurance-santé. Je sais que le grand homme du gouvernement libéral, le ministre du Commerce (M. Howe), a précisé ce qu'il estime devoir être l'une des conditions d'un tel régime. D'après le *Citizen* d'Ottawa, numéro du 24 juin 1953, il aurait dit:

Un gouvernement libéral présentera un programme national sain et réalisable d'assurance-santé, en temps et lieu, aussitôt que la chose sera possible, sans imposer un fardeau trop lourd à la population du Canada.

L'auteur de l'article signale ensuite, et le premier ministre (M. St-Laurent) l'a également dit, au cours de l'été de 1953, que la chose se réaliserait lorsqu'il serait clair que tel est le désir de la population du Canada.

L'hon. M. Martin: Voici que l'honorable député cite maintenant le premier ministre. Il sait que j'ai consigné au hansard la déclaration du premier ministre et il devrait, je pense, se montrer très exact dans les propos qu'il attribue au chef du Gouvernement.

M. Knowles: J'avoue que je ne puis en ce moment trouver ce passage de la déclaration du premier ministre. Si j'ai mal interprété

[M. Knowles.]

ses paroles, je vais retirer ce que j'ai dit en ce qui le concerne.

L'hon. M. Martin: La déclaration se trouve au hansard du 19 juin dernier.

M. Knowles: J'ai bien cela ici. Il y en a à peu près une demi-colonne. Mais je doute que le premier ministre ne reconnaisse pas que si la population désire l'assurance-santé, les libéraux ne soient disposés à la lui donner. Je prétends que le Gouvernement devrait prendre ici l'initiative, au lieu d'attendre jusqu'à ce qu'il ne soit absolument plus douteux que la population tout entière est favorable au projet. L'assurance-santé est actuellement réclamée par un grand nombre de personnes dans un grand nombre de provinces. Je prie instamment ceux qui le peuvent de voir à ce qu'on règle cette question au mois d'octobre de cette année. Il nous arrive souvent, lorsque nous prenons la parole à la Chambre, de demander qu'on agisse le plus tôt possible. Il est tout naturel que nous parlions ainsi, mais cette fois, je précise: il faut que ce soit octobre.

Lorsque cette conférence aura commencé, le Gouvernement devrait aller au delà de la proposition de M. Frost qui parle seulement d'études sur l'assurance-santé. Il faudrait qu'il soit prêt à soumettre des modalités d'application pratiques du projet si bien exposé dans le Livre vert de 1945. Je rappelle à la Chambre, au ministre et à tout le monde qu'encre que les provinces et le pouvoir central ne soient pas parvenus à se mettre d'accord, à cette époque, sur le programme d'ensemble dont il était alors question, la question de l'assurance-chômage n'a pas disparu des préoccupations du Gouvernement. On se souviendra que M. King, le 14 mai 1948, annonçant la mise en vigueur de l'important programme de subventions à la santé, commençait ainsi:

Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration à la Chambre sur le programme du Gouvernement à l'égard des services d'hygiène et d'assurance-santé.

M. King a ajouté plus tard:

Ces mesures constituent également les premières étapes dans l'élaboration d'un programme complet d'assurance-santé pour le Canada tout entier.

Parmi les documents qui sont déposés sur mon bureau, nombreux sont ceux qui reprennent le même langage. J'ai ici le rapport quinquennal publié sur le programme d'hygiène publique par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. On trouve aux pages 1 et 2 un résumé des buts visés par ce programme. L'alinéa F de ce résumé déclare qu'il s'agit "d'établir solidement les bases de l'assurance-santé". J'ai reçu récemment le rapport de l'assemblée annuelle de la commission d'évangélisme et de service